

ARRÊTÉ DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

**ELECTION DE LA DIRECTION DU DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITE
DE L'UFR ALLSH - AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

SCRUTIN DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'UFR ALLSH ;
Vu le Règlement Intérieur modifié de l'UFR ALLSH ;
Vu l'arrêté électoral relatif aux élections à la Direction des Départements des Études germaniques, des Langues étrangères appliquées, de Lettres et de Sciences de l'Antiquité de l'UFR ALLSH, en date du 29 octobre 2024 ;

Arrête

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection de la direction du **département des Sciences de l'Antiquité** qui aura lieu le mardi 10 décembre 2024, la candidature de **Mme VIARD Gaëlle** a été déclarée recevable.

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des personnels et usagers du département par voie d'affichage dans chaque Bureau d'Appui à la Pédagogie ainsi que par une mise en ligne sur le site de l'UFR ALLSH.

L'ensemble du corps électoral du conseil de département sera informé par voie électronique par la responsable administrative du Bureau d'Appui à la Pédagogie concerné.

Article 3 :

Le Directeur de l'UFR ALLSH est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 novembre 2024,

Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
Le Directeur de l'UFR ALLSH,



Guy LE THIEC